

Coface Caution **Environnement**

LES CAUTIONS ENVIRONNEMENTALES DE COFACE

Si vous exploitez un site *ICPE* (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), la caution environnementale Coface répond parfaitement aux obligations légales exigées par l'administration.

Une caution de qualité est cruciale pour :

- Sécuriser son exploitation ;
- Obtenir facilement les autorisations nécessaires ;
- Optimiser sa trésorerie.

Un soutien de 1^{er} ordre pour une exploitation sereine de vos sites

Acteur du secteur de la chimie, l'énergie, le papier, la sidérurgie, l'industrie agro-alimentaire, ou toute autre activité concernée, profitez du cautionnement de Coface, gage de sérieux reconnu pour vos activités, tout en préservant vos capacités bancaires.

L'engagement de Coface : plus qu'une simple caution

- Bénéficiez de la notoriété de Coface, groupe international, coté à la Bourse de Paris.
- Appuyez-vous sur la solidité financière : Coface est évalué par les deux grandes agences de notation : A2 par Moody's et AA- par Fitch Ratings.
- Coface, l'expert du commerce inter-entreprises vous propose un cautionnement de premier ordre et durable.

Une obligation légale

En application du code de l'environnement – art R516-1 – la caution Coface émise au bénéfice des préfetures garantit :

- la mise en sécurité des sites ;
- les interventions éventuelles en cas d'accident ou de pollution ;
- la remise en état des sites.



Les installations concernées

Les installations concernées par l'obligation de garanties financières sont :

- les installations de stockage de déchets ;
- les carrières ;
- les installations dites «Seveso», seuils hauts ;
- les parcs éoliens soumis à autorisation ;
- et toute autre installation soumise elle aussi à autorisation.

Des montants et durées de garantie répondant à vos besoins

- Le montant des garanties est calculé avec l'aide des administrations concernées et dépend du risque estimé.
- Coface vous propose des durées de garanties allant de 2 à 5 ans renouvelables, répondant parfaitement aux exigences des autorités préfectorales.

Une équipe dédiée

- Exprimez vos besoins en cautions environnementales, et un expert Coface vous présentera alors une offre commerciale, incluant



le montant de la ligne de cautionnement proposée et ses conditions tarifaires.

- Vos interlocuteurs vous conseillent et veillent au bon renouvellement de vos garanties.

En s'engageant à vos côtés, Coface vous permet d'établir la garantie nécessaire à l'exploitation de vos sites.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :
VOTRE EQUIPE COFACE CAUTION
E-MAIL : COFACE-CAUTIONS@COFACE.COM

www.coface.fr

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE
POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR
S.A. AU CAPITAL DE 137.052.417,05 EUROS
R.C.S. NANTERRE 552069791